

Un syndicat responsable et pragmatique !

[[Contacts](#)]

☎ 02 40 35 06 27

📧 Maison des Syndicats
6 place de la Gare de l'Etat - CP 6
44276 Nantes cedex 2

[[Messagerie](#)]

📧 syndicatville-unsaterr@ville-nantes.fr

[[Web UNSa Territoriaux Ville de Nantes](#)]

🌐 www.villedenantes-unsaterr.org

Défendre la fonction publique !

Pour moi, avec l'Unsa !



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES



J'adhère à l'UNSA

www.villedenantes.org



La réforme des collectivités territoriales a été adoptée dans l'indifférence générale. Pourtant elle sera lourde de conséquence pour les services publics et les agents qui en sont les acteurs.

La fusion des élus des conseils généraux et des conseillers régionaux en conseillers territoriaux entraînera la mutualisation des services avec mécaniquement des pertes d'emploi d'agents territoriaux. **Le gel des dotations aux collectivités territoriales va contraindre les élus, soit à abandonner des missions de services publics soit à accroître la productivité des services au détriment des conditions de travail.**

Pour l'**UNSA Territoriaux**, la réforme territoriale est synonyme de réduction d'effectifs et de dégradation des conditions de travail. Et si demain on devait aller vers une logique qui pousse à l'affaiblissement des services publics, voire à leur anéantissement, alors notre pays ne serait plus ce qu'il devrait être, celui de l'égalité entre tous les citoyens. Et de cela nous ne voulons pas.

La fédération **UNSA Territoriaux** a fait clairement entendre cette position au Ministre du Budget et au Ministre de la Fonction Publique.

Avec le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, le gouvernement a mis en place une logique comptable et impitoyable dans la fonction publique de l'Etat. On voit ce que cela donne avec 100 000 postes de fonctionnaires en moins !

Dans la fonction publique territoriale, avec le gel des dotations la même logique est en marche. Pour le gouvernement, les collectivités territoriales sont trop riches, trop dépensières et il convient de les mettre à la raison.

Cette loi sur la réforme des collectivités territoriales n'est que l'expression du programme gouvernemental. On est d'accord ou on est pas d'accord, mais on ne peut l'ignorer ! **Ce qui est certain c'est que le processus est déjà enclenché dans l'esprit des « managers territoriaux ». Les élus doivent défendre le service public assuré par des fonctionnaires, garants de l'égalité républicaine. C'est leur rôle et c'est ce que nous attendons d'eux.**

Car enfin, on nous parle de mutualisation, de transferts de compétences, de masses budgétaires... **Mais avant tout, ce sont des femmes et des hommes qui assurent ces missions dont on parle. On ne doit pas l'oublier et nous à l'UNSA Territoriaux nous ne l'oublions pas !**

Catherine Guérin
Secrétaire générale **Fédération UNSA Territoriaux**

Défendre la promotion des agents !

Pour moi, avec l'Unsa !



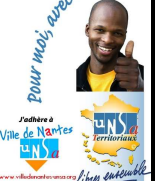
Défendre la fonction publique !

Pour moi, avec l'Unsa !



Défendre la promotion des agents !

Pour moi, avec l'Unsa !



Fin de me taire et de subir !

Pour moi, avec l'Unsa !



Bulletin d'Adhésion 2011

UNSA Territoriaux Ville de Nantes



Cotisations annuelles

Nom : Prénom :
 Direction : Service :
 Tél bureau : Tél Portable :
 Emploi : Grade :

Cat. C
 > 50 €
 Cat. B
 > 75 €
 Cat. A
 > 95 €

66% déductibles des impôts

Budget du COS

Les ayants-droits sont nombreux à se manifester vis-à-vis des baisses de prestations décidées lors du dernier Conseil d'Administration du COS.



Une explication s'impose !

Cela faisait deux ans en effet que l'**UNSA** tirait la sonnette d'alarme en votant **contre le budget** (cf. publications précédentes). Cette année, **toutes les organisations syndicales** ont pris le problème à bras-le-corps et **ont été chargés de proposer des mesures d'économies**. Il était grand temps ! En effet depuis 2 ans, le budget était voté en déficit et certaines prestations avaient été augmentées. Il n'était donc plus possible de dépenser plus que les ressources ne le permettaient.

Sans doute que si la question avait été anticipée il y a trois ans, les coupes budgétaires n'auraient pas été les mêmes. Même si l'**UNSA** ne s'est pas prononcée pour l'intégralité des mesures retenues, et a même proposé l'augmentation des chèques culture, il fallait impérativement revenir à une situation financière normalisée.

C'est pour cette raison que l'**UNSA** a voté pour le budget 2010-2011.

L'**UNSA** Territoriaux de la Ville de Nantes
vous souhaite une très agréable année 2011



Une crèche pour nos enfants !

Le 30 septembre dernier, l'**UNSA** a transmis à M. le Maire l'étude faisant suite à l'enquête sur les modes de garde lancée en début d'année auprès des agents de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes.

Les résultats montrent qu'une structure serait viable dans une zone située entre le Champ de Mars, la Manufacture et l'Hôtel de Ville. Les chiffres font la part égale aux femmes et aux hommes en ce qui concerne l'intérêt pour la garde des enfants puisqu'ils ont répondu autant les uns que les autres.

Plus d'un tiers des agents ayant répondu croient à la pertinence d'une telle structure car ils travaillent dans le centre de Nantes alors même que plus de 60% n'habitent pas Nantes et ne sont donc pas prioritaires dans les crèches de l'agglomération. Compte-tenu de l'âge moyen de la maternité (29-30 ans) et de la pyramide des âges des bilans sociaux environ **50% du personnel féminin de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes est potentiellement concerné** par ce projet et ce, sans compter les agents masculins dont la compagne ne travaille pas dans nos collectivités.

Fort de ces données l'**UNSA** a proposé la création d'une crèche collective par la collectivité mais également la conclusion de partenariats dans des crèches plus excentrées pour les parents concernés.

L'étude complète est à votre disposition (en téléchargement sur notre site internet : www.villedenantes-uns.org), et nous vous tiendrons informés des suites que l'administration donnera à ce dossier.

Gageons qu'avec les engagements sociaux qu'elle affiche, l'administration ne jettera pas le bébé avec l'eau du bain !



Revalorisation des tickets - restaurants

La valeur des chèques de table est de 8€ depuis le 1er janvier 2011. Cette évolution sociale (basé sur un indice des prix à la consommation) est le résultat d'un protocole signé par 3 organisations syndicales (**UNSA**, CFDT et CFTC).



Dans les tuyaux syndicaux (entre autres... !)

- > Demande d'augmentation du budget du COS
- > Demande de négociations sur les Indemnités Kilométriques
- > Niveaux de fonctionnalités des cadres A
- > Alignement du régime indemnitaire des techniciens Pôle Maintenance Ateliers avec celui des techniciens de Nantes Métropole
- > Gestion du temps de travail